



Frais extraordinaires et remboursement mutuelle

Par **leode**, le **14/02/2012** à **07:56**

Bonjour, rnje dois participer au paiement de la moitié des frais extraordinaires (implant) pour mon fils de 1100 € et la mutuelle de sa mère sur laquelle est mon fils, versera 350 €rn1- quelle somme dois je versern2-si la mutuelle verse sur facture acquittée je devrais verser 550 € avant l'opération et c'est la mère qui sera remboursée des 350 €! (la situation est conflictuelle c pourquoi j'envisage cela) comment faire ensuite pour espérer percevoir les 175 € me revenant.rnrnmerci d'avance

Par **chaber**, le **14/02/2012** à **09:13**

bonjourrrnrnLe forfait Mutuelle est de 350€ dont votre ex est certaine d'être rembourséernrnVu le contexte conflictuel, que vous ne seriez par réglé de la moitié, la solution la plus sage pour vous est de payez 375€rnrrnVotre ex payant la même somme et faisant l'avance des 350€